

Un important dispositif au centre de tri des déchets Vanheede pour un liquide suspect



L'intervention des pompiers spécialisés dans les risques technologiques a écarté tout risque de contamination et de pollution.

BILLY-BERCLAU. Recevoir des déchets dits dangereux est l'une des spécificités du centre de tri du groupe Vanheede, en activité depuis 2013 dans la zone industrielle Artois-Frandres.

Sauf que l'incident qui s'est déroulé hier, vers 9 heures, a eu lieu dans le bâtiment des produits non-dangereux. « Un camion-benne nous a été envoyé par un de nos clients, explique Stéphane Beaurain, directeur du site. Il ne devait y avoir que des déchets de ferraille, pas de déchets dangereux. » En l'occurrence, la benne comportait des fûts en métal vides, ayant, théoriquement, contenu de l'huile hydraulique.

Or après le déchargement du camion, il s'est avéré que du liquide était toujours présent. À l'ouverture d'un des fûts, un em-

ployé s'est senti incommodé par les vapeurs. Il a été pris en

« Un binôme muni d'un équipement spécifique a été chargé de faire des prélèvements et des mesures de toxicité. »

charge par les sapeurs-pompiers et transporté au centre hospitalier de Lens, dans un état qui n'inspirait pas d'inquiétudes. Mobilisés en nombre pour cette intervention, les sapeurs-pompiers ont observé la procédure habituelle en pareille circonstance pour un site sensible. Un impressionnant dispositif a été déployé. Deux véhicules d'inter-

vention des risques technologiques de Béthune et Hénin-Beaumont, des ambulances et fourgons des centres de secours des environs ont convergé vers les lieux.

« On a mis en place un sas de décontamination, expliquait l'officier commandant les opérations. Un binôme muni d'un équipement spécifique a été chargé de faire des prélèvements et des mesures de toxicité. »

L'intervention des forces de secours a pris fin à 11 heures. « Tout risque de contamination, de pollution ou d'explosion est écarté », précisait encore l'officier. Le produit contenu dans le fût en question devait être traité sur place, dans l'unité spécialisée dans les produits dangereux. L'entreprise a reçu l'autorisation de reprendre son activité. ■

EDOUARD WAYOLLE